

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (RCA11 09009)

Demande d'autorisation de démolition

AVIS est par les présentes donné qu'une demande d'autorisation pour un nouveau projet de remplacement suite à la démolition de l'immeuble portant le numéro 10333 Sackville, Montréal, a été déposée au comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles en vertu du règlement ci-dessus mentionné.

Le projet préliminaire de réutilisation du sol proposait la construction de deux bâtiments de type unifamilial sur des lots distincts. Un des bâtiments a été construit conformément aux plans. La présente demande concerne le bâtiment dont seule la fondation a été érigée. Le projet consiste à proposer un bâtiment de quatre (4) logements au lieu de l'unifamilial initialement approuvé.

Toute personne désirant s'exprimer sur le nouveau projet de remplacement suite à la démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opinion motivée au secrétaire d'arrondissement dont le bureau est situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) H2N 2H8.

Pour information, veuillez-vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-1575.

DONNÉ à Montréal, ce dix-neuvième jour de novembre deux mille quatorze.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement